



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Appel à commentaire de la CFDA sur le contrôle de l'emballage et de l'étiquetage des aliments frais dans les supermarchés](#) – Une réglementation relative aux aliments frais emballés et étiquetés par les supermarchés en projet

[Le CIQ de Penglai retourne pour la première fois des crevettes congelées en provenance d'Equateur](#) – Teneur en dioxyde de soufre élevée dans des crevettes en provenance d'Equateur

[Besoin de 700 millions de tonnes de grains en Chine d'ici 5 ans](#) – Le déficit vient de l'élevage et de l'utilisation industrielle des céréales

[Gestion de la sécurité sanitaire dans la restauration](#) – Des challenges à toutes les étapes

[Le «Projet d'action sur la protection de l'environnement et de traitement de pollution de sol» pourrait sortir bientôt](#) – Un marché à fort potentiel

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Publication du «Rapport sur la tendance de l'industrie alimentaire en Chine en 2016» par le groupe de Bright Food et la RABOBANK NEDERLANDS](#)

[Huiyuan renforce sa collaboration avec Suntory](#) – Tentative pour pénétrer le marché des boissons non alcoolisées hors jus de fruits

[Tenue de la "Sino-US Joint Commission on Commerce and Trade"](#) – Discussions sur l'accès au marché réciproque pour la viande de poulet chinoise et la viande bovine américaine

[Delisi, en collaboration avec Yolarno, se lance dans la filière bovine](#) – Un projet d'abattoir d'une capacité de 300 000 bœufs en prévision

[Fonterra : création d'une usine en Chine](#) – Changement de stratégie du groupe face à la crise

[Les bénéfices nets des entreprises de lait en poudre infantile sont en forte baisse](#) – Le taux de croissance de l'industrie du lait en poudre infantile pourrait atteindre 9 % en 2015, en forte baisse comparé à celui de 2013

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[Signature d'un accord de coopération vitivinicole sino-français](#) – A Fangshan, Pékin

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Appel à commentaire de la CFDA sur le contrôle de l'emballage et de l'étiquetage des aliments frais dans les supermarchés – *Une réglementation relative aux aliments frais emballés et étiquetés par les supermarchés en projet*
La CFDA a publié, le 25 novembre dernier, la version provisoire de la «Réglementation sur le contrôle de l'emballage et de l'étiquetage des aliments frais dans les supermarchés» afin de normaliser la distribution de ces produits, de renforcer le contrôle sur l'emballage et sur l'étiquetage et de supprimer les actions illégales telles que le changement de date de production et de DLC etc. La date limite pour recueillir les commentaires a été fixée au 25 décembre 2015.

En ce qui concerne l'emballage des aliments frais, il a été précisé que l'emballage doit répondre aux exigences en matière de sécurité sanitaire lors du transport, du stockage, de l'affichage et de la distribution des produits. Les matières utilisées doivent satisfaire aux normes. Il est interdit d'utiliser des additifs alimentaires tels que des agents de conservation, antiseptique etc. ainsi que des substances non comestibles lors de l'emballage des aliments frais dans les supermarchés.

En ce qui concerne l'étiquetage, les mentions obligatoires ont été précisées. Les aliments frais importés doivent disposer de contre-étiquettes en chinois. En outre, des explications en ce qui concerne la date et le lieu de production pour les différentes catégories des produits ont été fournies.

Les supermarchés sont responsables de leurs propres emballages et étiquettes en ce qui concerne les aliments frais qu'ils commercialisent.

Des articles sur les responsabilités légales en cas de violation de la réglementation ont également été prévus.

Thématique : Normes - Aliments frais distribués en supermarchés

Date : le 25 novembre 2015

Source : <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL0782/136226.html> (site internet officiel de la CFDA)

Le CIQ de Penglai retourne pour la première fois des crevettes congelées en provenance d'Equateur – *Teneur élevée en dioxyde de soufre dans des crevettes en provenance d'Equateur*

Le CIQ de Penglai, province de Shandong, a retourné un lot de crevettes congelées en provenance de l'Équateur d'une valeur de 77 000 US dollars, en raison d'une teneur en dioxyde de soufre s'élevant à 331 mg/kg beaucoup plus élevée que ne le permet la norme (100 mg/kg). C'est la première fois que le CIQ retourne ce type de produit. Le dépassement de la limite de dioxyde de soufre est causé par l'ajout illégal de sulfites acides utilisés dans un but de préservation et de conservation des crevettes.

Thématique : Produits de la pêche – Additifs

Date : le 26 novembre 2015

Source : <http://news.foodmate.net/2015/11/340492.html>

Besoin de 700 millions de tonnes de grains en Chine d'ici 5 ans – *Le déficit vient de l'élevage et de l'utilisation industrielle des céréales*

Récemment, le « People Daily » a publié un article de Monsieur HAN Changbin, du ministère de l'agriculture chinois, sur la sécurité sanitaire en Chine. Dans cet article, des experts chinois prévoient que, d'ici à 2020, le besoin en céréales en Chine atteindrait 700 millions de tonnes, engendrant une insuffisance de 100 millions de tonnes.

La production de céréales chinoises pour l'année 2015 est estimée à 615 milliards de kg, en augmentation continue depuis 12 ans. Cependant, pour la première fois en 2014, l'importation de céréales a dépassé 100 millions de tonnes. La Chine a connu une importation nette de riz, de blé, et de maïs depuis 4 années consécutives. De plus, l'importation de substituts au maïs, tels que le sorgho et les DDGS, a augmenté significativement durant ces dernières années. Selon des experts du MOA, cette insuffisance viendrait principalement de l'élevage et l'utilisation industrielle des céréales.

D'après le 13^{ème} plan quinquennal, pour répondre aux besoins en céréales principales et l'alimentation quotidienne de la population chinoise, la Chine autorisera l'importation modérée de céréales. Pour cela, la solution est d'augmenter la compétitivité agricole chinoise. La Chine se fixe comme objectif de disposer de 800 millions mu (équivalent de 533 333 km²) de surfaces en terres agricoles correspondant à des « terres riches » adaptées à une agriculture moderne avec un rendement élevé d'ici 2020.

Thématique : Sécurité alimentaire – Insuffisances en céréales

Date : le 27 novembre 2015

Source : http://epaper.southcn.com/nfdaily/html/2015-11/27/content_7492752.htm

(site internet du journal « South Daily »)

Gestion de la sécurité sanitaire dans la restauration – Des challenges à toutes les étapes

Le rapport «Sécurité sanitaire des aliments dans la restauration - gestion de la chaîne d'approvisionnement» réalisé par l'Université Agricole de Chine, l'Association de la cuisine de Chine et Unilever Food Solutions a été distribué au cours du forum sur la sécurité sanitaire des aliments dans la restauration organisé à Pékin le 24 novembre 2015. Selon ce rapport, de 2002 à 2011, parmi les 8 026 cas d'intoxications alimentaires enregistrés, 3 738 cas (soit 46,6%) ont eu lieu dans la restauration. Si des problèmes existent dans tous les types de restauration, ils sont plus nombreux dans les étapes de transformation des aliments ainsi qu'au niveau de la production agricole ou l'élevage, à des taux respectifs de 15/37 et 11/37.

La nouvelle loi sur la sécurité des aliments stipule clairement que l'entreprise de restauration doit prévoir un agent dédié à la gestion de la sécurité des aliments afin d'obtenir le permis de restauration. 95% des entreprises de restauration ont respecté cette exigence. Cependant, dans 58% des entreprises de restauration, cette responsabilité est assurée par les chefs, la direction, les responsables achats, les responsables qualité etc. Les petits restaurants chinois ainsi que les restaurants de fondues chinoises sont moins respectueuses de cette exigence. De plus, seulement 79% de ces responsables connaissent la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la sécurité sanitaire. Les entreprises préfèrent faire des formations à la sécurité des aliments, partager cette responsabilité en matière de gestion de la sécurité sanitaire ou acheter des produits traçables dans l'objectif de répondre à la nouvelle loi.

Thématique : Sécurité sanitaire – Restauration collective

Date : le 25 novembre

Source : http://news.xinhuanet.com/2015-11/25/c_1117257959.htm

Le «Projet d'action sur la protection de l'environnement et de traitement de la pollution des sols» pourrait sortir bientôt – Un marché à fort potentiel

Récemment, Monsieur TANT KE, Directeur Général du Département de la Technologie et de l'Education du MOA a annoncé que le «Projet d'action sur la protection de l'environnement et de traitement de la pollution des sols» pourrait être diffusé prochainement. Selon le journal « Shanghai Stock », le «Projet d'action sur la protection de l'environnement et de traitement de pollution de sol », réalisé conjointement par le NDRC, le Ministère de la Protection de l'Environnement, le MLR et le MOA a été classé comme l'un des plus importants chantiers du Ministère de la Protection de l'Environnement.

Le projet définira le calendrier précis pour le traitement de la pollution des sols en Chine. L'idée est de séparer les terres en deux parties (terrains à utilisation agricole et terrains destinés à la construction) et ensuite, de prendre des mesures de contrôle. L'objectif est de garder sous contrôle la détérioration des sols d'ici 2020. De plus, le gouvernement mettra en place une série de politiques favorables. Le secteur de la prévention et de la lutte contre la pollution du sol serait, au fur et à mesure, ouvert aux capitaux privés.

Selon des experts chinois, cette année, le marché chinois pour la remédiation de sol a déjà dépassé 20 milliards de CNY, et devrait atteindre 30 milliards de CNY l'année prochaine. A l'avenir, le marché chinois pour ce secteur devrait atteindre 1 000 milliards de CNY. Suite à la publication de cette réglementation, le marché pourrait connaître une augmentation de 30% à 50%.

Thématique : Protection des sols – Nouvelle réglementation

Date : le 1^{er} décembre 2015

Source :

http://kuaixun.stcn.com/2015/1201/12495707.shtml?utm_source=The+Sinocism+China+Newsletter&utm_campaign=75bbcb75c2-Sinocism11_30_1511_30_2015&utm_medium=email&utm_term=0_171f237867-75bbcb75c2-29673557&mc_cid=75bbcb75c2&mc_eid=f01b84486f (site internet du journal « China Stock Market »)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Publication du «Rapport sur la tendance de l'industrie alimentaire en Chine en 2016» par le groupe de Bright Food et la RABOBANK NEDERLANDS

Le groupe Bright Food et la RABOBANK NEDERLANDS ont publié conjointement un « Rapport sur la tendance de l'industrie alimentaire en Chine en 2016 » qui analyse les futurs moteurs de l'industrie alimentaire chinoise. Sont pointés, entre autre, l'impact possible de l'appréciation du CNY, la sortie des entreprises alimentaires chinoises sur les marchés internationaux, les questions de sécurité sanitaire en Chine, l'influence de facteurs tels que l'e-commerce et l'internationalisation de l'industrie agroalimentaire, les différenciations des catégories d'aliments, les canaux de distribution et régions de consommation, les rachats et les acquisitions par des entreprises chinoises sur le marché alimentaire international, le développement des lois et des réglementations relatives aux aliments...

En fonction du développement économique chinois, l'augmentation de la consommation de produits alimentaires en Chine sera motivée par l'urbanisation, l'accroissement de la classe moyenne en Chine ainsi que la hausse prévue des revenus des habitants. La demande des produits laitiers, des viandes, des produits aquatiques, des fruits et des légumes frais ainsi que celle des produits de qualité et des aliments « santé » sera renforcée.

Le consommateur devrait bientôt passer de «manger beaucoup» à « bien manger »: la consommation des céréales et du blé restera au même niveau, tandis que celle de maïs et de soja continuera à augmenter (avec une vitesse d'augmentation qui ralentira); l'augmentation de la consommation de viandes se focalisera sur la consommation de bœuf et de viande de poulet, avec une part plus importante pour cette dernière en raison d'un prix de plus en plus bas; la consommation des produits laitiers augmentera mais de manière ralentie, les consommateurs à «hauts revenus» se tournant vers des produits « haut de gamme », y compris pour les produits importés; et les consommateurs ont tendance, en général, à choisir les produits « hauts de gamme » concernant les produits pour bébé.

Thématique : Industrie agroalimentaire – Tendances

Date : le 20 novembre 2015

Source : <http://www.cnfood.cn/n/2015/1120/72103.html>

Huiyuan renforce sa collaboration avec Suntory – Tentative pour pénétrer le marché des boissons non alcoolisées hors jus de fruits

Le groupe Huiyuan a annoncé ces derniers jours avoir vendu plus de 14 millions d'actions à Suntory, soit une part d'environ 0,5% de la totalité des actions de Huiyuan. La coopération entre les deux groupes a commencé l'année dernière. En mars 2014, Huiyuan a acquis Suntory Foods à 100%, et a acheté 50% d'actions de Suntory Commercial, filiale de Suntory Chine.

En Chine, Suntory a trois activités principales: les bières, les boissons non alcoolisées et les spiritueux importés. Suntory Food, acquis par Huiyuan, produit des boissons non alcoolisées hors jus de fruits, et couvre les marchés de l'Est de la Chine et des villes de premier et de deuxième rang. Récemment, Suntory a vendu ses actions dans sa joint-venture avec Qingdao Bière, abandonnant le marché chinois de la bière. Le groupe se concentre désormais sur le marché des vins et de spiritueux importés.

Pour Suntory, le choix de la collaboration avec Huiyuan s'explique par les canaux de distribution de ce dernier ainsi que sa notoriété. De même, le groupe Huiyuan souhaite pénétrer le marché des boissons non alcoolisées hors jus de fruits (thé, café...) grâce à des gammes de produits et des marques de Suntory déjà bien positionnées en Chine.

Thématique : Boissons non alcoolisées

Date : le 23 novembre 2015

Source : <http://shipin.people.com.cn/n/2015/1123/c85914-27843012.html>

La tenue de la “Sino-US Joint Commission on Commerce and Trade” – Discussion sur l'accès au marché réciproque pour la viande de poulet chinoise et la viande bovine américaine

Un séminaire sur la collaboration sino-américaine dans le secteur agricole et agroalimentaire a eu lieu lors de la 26^e réunion de la “Sino-US Joint Commission on Commerce and Trade (JCCT)” qui s'est déroulée du 21 au 23 novembre 2015. Pour la partie chinoise, le sujet le plus important est l'accès au marché américain pour les viandes de volailles chinoises. Depuis 2004, la Chine et les Etats-Unis ont arrêté le commerce des viandes de volailles en raison de la grippe aviaire. Suite à la fin de l'épidémie, la Chine a ré-ouvert le marché chinois pour les viandes de volailles américaines. Par ailleurs, le gouvernement américain n'autorise toujours pas l'importation des viandes de volaille en provenance de Chine. La partie chinoise a demandé à la partie américaine de redémarrer la procédure administrative pour l'importation de viandes de volailles chinoises à la fin d'année. La partie américaine a communiqué les résultats des vérifications sur les producteurs de viandes de volailles et sur les abattoirs.

A noter que la partie américaine porte une grande attention à l'accès au marché chinois de sa viande bovine ainsi qu'à l'approbation des produits agricoles innovants américains en Chine. La Chine a interdit l'importation de viandes bovines américaines depuis 2003 à cause de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Thématique : Produits carnés – Viandes de volaille et viandes bovines

Date : le 24 novembre 2015

Source : <http://www.jiemian.com/article/450806.html>

Delisi, en collaboration avec Yolarno, se lance dans la filière bovine – Un projet d'abattoir d'une capacité de 300 000 bœufs prévu dans la zone de libre-échange de Qingdao

Delisi (producteur majeur de porcs dans la province du Shandong), Yolarno (transformateur australien de viande bovine) et la zone de libre-échange (FTZ) de Qingdao ont signé un accord de collaboration le 26 novembre 2015, afin de développer ensemble une marque « haut de gamme » de produits carnés bovins en Chine. Delisi investira dans Yolarno et sera le premier actionnaire de Yolarno (45% des actions); Yolarno développera une filiale dans la zone de libre-échange de Qingdao qui opérera et gèrera les canaux de distribution de Yolarno en Chine. La zone de libre-échange facilitera de nombreux aspects pour la filiale de Yolarno notamment administratifs, logistiques, en matière de location de terrains et présentera des conditions favorables au niveau de la réglementation, etc. Un projet d'abattoir d'une capacité de 300 000 bœufs avec réexportation de certaines pièces sera mis en place suite à l'accord signé entre Delisi, Yolarno et la FTZ de Qingdao, pour un investissement de 300 millions de CNY, un CA estimé de 2 milliards de CNY par an et un bénéfice net prévu de 120 millions de CNY par an.

Grâce à cette collaboration, Delisi développera ses activités sur le bœuf en plus de son activité sur le porc et intégrera l'élevage, l'abattage, la transformation, l'importation & l'exportation, la vente en gros et en détail de ces produits.

Thématique : Produits carnés – Zone de libre-échange

Date : le 26 novembre 2015

Source : <http://kuaixun.stcn.com/2015/1126/12491408.shtml>

Fonterra : projet de création d'usine en Chine – Changement de stratégie du groupe face à la crise

Le 25 novembre, lors de la réunion annuelle de Fonterra en Nouvelle-Zélande, il a été annoncé que le groupe est en train de réfléchir au projet de la création d'une usine en Chine. Selon Theo Spierings, CEO de Fonterra, le groupe a pour projet de devenir un producteur laitier de premier rang en Chine. L'objectif est de doubler le chiffre d'affaires du groupe en Chine d'ici 5 ans pour atteindre 10 milliards de NZD (environ 41,9 milliards de CNY). Si cet objectif était atteint, le marché chinois représenterait une part comprise entre 25% et 30% des revenus totaux de Fonterra.

Comptant parmi l'une des premières entreprises laitières étrangères en Chine, le positionnement de Fonterra reste toujours la fourniture de la poudre de lait brute, en amont de la filière. Durant ces dernières années, bien que Fonterra ait établi des élevages en Chine, seul ou en collaborant avec d'autres groupes, ses activités consistent principalement en la fourniture de matières premières pour d'autres laiteries ou restaurants. Les produits finis présents en Chine sous les marques du groupe sont quasiment tous importés.

Selon des professionnels locaux, Fonterra a maintenant besoin d'un produit final de qualité afin d'augmenter le

niveau de reconnaissance et d'acceptation du groupe auprès des consommateurs chinois, afin de pousser le développement de tous les produits de Fonterra en Chine.

Durant ces derniers mois, Fonterra a connu plusieurs crises sanitaires en Nouvelle-Zélande, ce qui a sérieusement altéré son image auprès des consommateurs chinois. Suite à ces événements, plusieurs marques étrangères envisagent d'abandonner le "Made in New Zeland" et de se tourner vers l'Europe. D'après le journaliste, plusieurs laiteries internationales telles que Danone sont en train de transférer leurs lieux d'approvisionnement en Irlande ou vers d'autres régions européennes.

Thématique : Produits laitiers

Date : le 27 novembre 2015

Source : <http://www.chinatimes.cc/article/52059.html> (site internet du journal « China Times »)

Les bénéfices nets des entreprises de lait en poudre infantile sont en forte baisse – *Le taux de croissance de l'industrie du lait en poudre infantile pourrait atteindre 9% en 2015, en forte baisse comparé à celui de 2013*

Le 11 novembre, jour de la fête des célibataires durant lequel les ventes sur Internet explosent chaque année, la vente de lait en poudre infantile de Yashili a atteint le chiffre record de 106 millions de CNY sur T-mall. Yashili a cependant déclaré le soir du 24 novembre 2015 que selon son estimation, son bénéfice net sera en baisse de 55% en 2015 par rapport à 2014, en raison du déclin des canaux de distribution traditionnels et modernes et d'un gros investissement opéré pour développer de nouvelles stratégies de marché et des promotions. Biostime a également annoncé un bénéfice net en baisse de 90% en 2015 par rapport à 2014. De janvier à septembre, le chiffre d'affaires de la partie de lait en poudre infantile de Biostime a atteint 2,4 milliards de CNY, en baisse de 390 millions de CNY par rapport à 2014 (-14%). Impactée par l'annulation des quotas de production de lait en Europe, l'offre de poudre de lait infantile est supérieure à la demande et la guerre des prix sur le marché chinois devrait se poursuivre. Selon M. Liang SONG, expert de l'industrie laitière chinoise, le taux de croissance du marché du lait en poudre infantile aurait diminué pour atteindre 9% en 2015, soit une baisse importante par rapport au chiffre de 20% en 2013. Cependant, comme des entreprises moyennes et de petites tailles sont progressivement éliminées en raison de la concurrence féroce sur ce segment, la situation de l'industrie du lait en poudre infantile devrait connaître une amélioration en 2016 ou 2017.

Thématique : Poudre de lait infantile – Tendances

Date : le 27 novembre 2015

Source : http://news.xinhuanet.com/food/2015-11/27/c_128475225.htm

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

Signature d'un accord de coopération vitivinicole sino-français – A Fangshan, Pékin

Le 24 novembre dernier, le Comité de viticulture du Sénat français, Bolongbao (China) Group Co., Ltd., et ECCU ont signé un accord de coopération sur le développement du Parc Industriel International de Vin Sino-français et de l'Alliance vitivinicole sino-française au Sénat. Jean Bizet, Président de ECCU et sénateur, Gérard César, président du groupe «Vigne et vin» du Sénat, ainsi que TANG Weixing, PDG de Beijing Bolongbao Winery Co., Ltd. représentant du District Fangshan de la municipalité de Pékin et de la filière vitivinicole du Changli de la province du Hebei, ont signé le contrat de coopération.

Le Président exécutif de ECCU Monsieur WANG Haixi a précisé que, la zone franche de vin appartenant à Bolongbao (China) Group Co. Ltd., sous-projet du "Parc Industriel International de Vin Sino-français", spécialisée en vente en ligne transfrontalière, aura comme activités principales la vente en ligne des vins français et chinois en collaborant avec des caves françaises.

Des représentants du gouvernement local de Fangshan ont également participé à la cérémonie de signature.

Thématique : Boissons alcoolisées – Bolongbao

Date : le 26 décembre 2015

Source : <http://www.oushinet.com/qs/213321.jhtml> (site internet du journal « Oushi »)

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CNY	Chinese Yuan (devise chinoise)
DDGS	Distillers Dried Grains with Solubles
DLC	Délai de conservation
ECCU	Europe China Commercial Union
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
FTZ	Zone de libre-échange
JCCT	Sino-US Joint Commission on Commerce and Trade
MOA	Ministry of Agriculture
MLR	Ministry of Land and Resources
NZD	New Zealand Dollar
PDG	Président Directeur Général
QC	Quality Control
CFDA	China Food and Drug Administration
NDRC	National Development and Reform Commission

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Chargée de développement - réglementaire
Laure Elsaesser – Conseiller Export Agrotech bureau de Pékin
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.